

## **économies d'eau à Lausanne la Municipalité se mouille...**

**La Municipalité de Lausanne soumet au Conseil communal un rapport-préavis qui favorise les économies d'eau potable et l'usage de l'eau de pluie pour l'arrosage. Même si la consommation d'eau par habitant est en diminution depuis 30 ans, à Lausanne comme en Suisse, il est nécessaire d'encourager les économies d'eau. Depuis plusieurs années, Lausanne a entrepris des actions dans ce sens. Elle entend aujourd'hui renforcer ses efforts, en particulier en fermant 160 fontaines lausannoises pendant la nuit et en introduisant une subvention pour la réalisation d'installations de récupération de l'eau de pluie. En parallèle, les actions d'information et de sensibilisation seront renforcées. Le résultat, avec un investissement approchant 900 000 francs sur les 5 prochaines années, engendrera une réduction de la consommation d'eau et des économies d'énergie.**

A Lausanne, la consommation d'eau est en diminution: après un maximum de 419 litres par jour et par habitant en 1985, elle a baissé et atteint 252 litres en 2015. Cette baisse n'est pas spécifique à la capitale vaudoise, elle se constate en Suisse dans des proportions comparables. Elle résulte tant de mesures techniques dans les industries et les ménages (robinets et appareils permettant de limiter la consommation) que d'une sensibilisation croissante de la population. Cette évolution peut être encore renforcée.

Depuis plusieurs années la Ville de Lausanne a pris des mesures qui visent à limiter la consommation d'eau: l'entretien régulier du réseau afin de limiter les fuites (de 8 à 12% sur le réseau lausannois), l'incitation des propriétaires à limiter les surfaces étanches, l'information aux consommateurs pour les inciter à faire des économies d'eau.

Le préavis municipal, qui répond à un postulat Hildbrand – Blanc, prévoit de fermer les fontaines publiques entre 23 heures et 7 heures au moyen de systèmes automatiques. Il en résultera une baisse de la consommation de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup> par année. En outre, 100 000 kWh par année d'électricité devraient être économisés et la qualité de l'épuration des eaux en sera renforcée par une diminution des apports en eau claire à la station d'épuration de Vidy. Cette mesure portant sur 160 fontaines impliquera un investissement de l'ordre de 800 000 francs par le Fonds pour le développement durable.

Parallèlement, la Ville de Lausanne va introduire une subvention pour les installations de récupération d'eau de pluie. Elles permettront de stocker les eaux de pluie et de les réutiliser, en particulier pour l'arrosage. La subvention devra être déterminée exactement par la Municipalité et se situera entre 150 et 500 francs au maximum par installation, en fonction du volume d'eau concerné. Cette mesure sera financée pendant trois ans à hauteur de 50 000 francs par année, prélevés sur le Fonds pour le développement durable.

Enfin, les campagnes d'information et de sensibilisation de la population se poursuivront et seront renforcées. Elles ont un impact positif tant en ce qui concerne la quantité d'eau consommée que sa préservation en terme de qualité, en particulier en réduisant le rejet de substances indésirables.



Par ce plan d'action, la Ville entend poursuivre les efforts engagés et renforcer son action afin de limiter la consommation d'eau et préserver la qualité de cette ressource vitale. Ce programme s'inscrit dans des politiques globales larges en faveur de la qualité de la vie à Lausanne, notamment la modernisation des usines d'alimentation en eau (Lutry et St-Sulpice) et la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Vidy, en construction. Il s'inscrit aussi dans une vision large du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, des sujets qui tiennent particulièrement à cœur à la Municipalité de Lausanne et figurent dans le programme de législature.

La Direction de la sécurité et de l'économie

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. 079 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, tél. 021 315 85 10**

*Le rapport-préavis n° 2017/35 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 8 septembre 2017